



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 4 MARS 2024

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 26
- Pouvoirs : 3
- Excusé(e)s : /
- Absent(e)s non excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 26 Février 2024, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la salle des Fêtes à Communay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s : Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY, Martine JAMES (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Arnaud DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Robert POLONI, Bettina VOIRIN (Ternay)

Pouvoirs : Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)
M. Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)
Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)

Excusé : /
Absent(e)s non excusé(e)s : Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

N°2024-16-7.5.4 04/03/2024	Modification de la composition de la Commission Intercommunale Patrimoine
---------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------

Pierre BALLELIO, Président, rappelle à l'assemblée que :

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-22, L5211-1, L5211-40-1 du CGCT ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** la délibération n°2020-105 du conseil communautaire du 14 septembre 2020 créant 10 commissions thématiques au sein de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et ouvrant les commissions aux conseillers municipaux des communes de rattachement ;
- Vu** la délibération n°2020-106 du conseil communautaire en date du 14 septembre 2020 désignant les membres des commissions permanentes intercommunales de la CCPO, composées de deux élus titulaires par commune membre en respectant l'expression pluraliste des élus de l'assemblée communautaire ;
- Vu** la délibération n°2021-90 du conseil communautaire en date du 29 novembre 2021 modifiant les membres de la commission permanente intercommunale « Patrimoine » ;
- Vu** la délibération n°2022-73 du conseil communautaire en date du 4 juillet 2022 modifiant les membres de la commission permanente intercommunale « Patrimoine » ;
- Vu** la délibération n°2023-49 du conseil communautaire en date du 22 mai 2023 modifiant les membres de la commission permanente intercommunale « Patrimoine » ;

Vu le bureau communautaire du 19 février 2024 ;

Considérant le décès de Monsieur René WINTRICH ;

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur René WINTRICH au sein de la commission « Patrimoine » ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **REPLACE** au sein de la commission « Patrimoine » Monsieur René WINTRICH par Monsieur Michel MOULIN ;
- **DIT** que cette commission est désormais composée des membres suivants :

CHAPONNAY	COMMUNAY	MARENNES	St SYMPHORIEN D'OZON
Pascal CREPIEUX	Roland DEMARS	Alexandre DESCOLLONGES	Guy PERRUSSET
Nathalie BARBA	Laura BERNARD	Jonathan COMMARMOND	Michel MOULIN

SEREZIN DU RHONE	SIMANDRES	TERNAY
Marie-Madeleine HERON	Yves CASTIN	Bettina VOIRIN
Jacques LACROIX	Stéphane BOREL	Marion BUSIAKIEWICZ-THOMAS

Télétransmise en Préfecture le - 8 MARS 2024
Affichée le
Certifiée exécutoire le - 8 MARS 2024

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

